

DELIBERATION N° 87/01-08 - INTEGRATION VOIRIES Z.I. DANS DOMAINE COMMUNAL/VENTE SEBL

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, indique à l'Assemblée que, dans le cadre de l'intégration des voiries de la Zone Industrielle dans le domaine communal, il est proposé l'acquisition de diverses parcelles ci-après désignées :

- section AK N° 76, lieudit "La Treiche", d'une contenance de 1 a 41 ca
- section AK N° 244, lieudit "La Treiche", d'une contenance de 5 a 20 ca
- section AL N° 8, lieudit "Chauvémont", d'une contenance de 12 a 42 ca
- section AL N° 9, lieudit "Chauvémont", d'une contenance de 56 ca
- section AL N° 14, lieudit "Chauvémont", d'une contenance de 49 a 33 ca
- section AL N° 19, lieudit "Chauvémont", d'une contenance de 26 a 07 ca
- section AK N° 271, lieudit "La Treiche", d'une contenance de 5 ha 09 a 44 ca

La cession par S.E.B.L. à METZ, à la Commune de LUDRES, sera consentie moyennant le prix symbolique de 10 F (dix francs) payé comptant. Après classement dans le domaine public, la Commune assurera l'entretien de la voirie et permettra à tout moment l'accès des agents des divers établissements publics concessionnaires chargés de la surveillance et de l'entretien des différents réseaux et ouvrages.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'acquérir sur S.E.B.L. les parcelles énoncées ci-dessus,
- de verser le montant de cette acquisition, soit 10 F symboliques,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.